

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS  
COMITE SYNDICAL du 03 décembre 2020**

**DELIBERATION N°34/2020 - Budget principal**

**Objet : Décision modificative 2 – Frais de déplacement Elus**

L'an deux mille vingt, le trois décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 23 novembre 2020

Secrétaire de séance : Bernard Pagès

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		DELBARY	Aline	x
MAULUN	Frédéric	x	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	x	LAPUYADE	Arlette	
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AUBIN	Maryse	x	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
LHOMET	Sylvie	x	ZIMMERLICH	Julia	
LURTON	Thierry		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
<b>CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES</b>					
QUENNEHEN	Vincent	x	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	x	YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc	x	DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle	x	KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	x	AYAYI	Sylvie	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
MONGET	Alain	x	ROUGIER	Frédéric	
HARRIS	Anne	x	SCHOMAECKER	Denise	
ZEFEL	Nathalie	x	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	x	CHAZALLET	Patrice	
MARTRET	Marion		DELPONT	André	
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
ZABULON	Alain	x	MONNERIE	François	x
PAGÈS	Bernard	x	LAFON	Maryvonne	x
CHIRON- CHARRIER	Marie-Antoinette	x	BARTHET- BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain	x	JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 20

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 1 pouvoir (de Monsieur Cotsas à Monsieur Martin)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir - heure)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20201203-34-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2020

Affichage : 14/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Suite à la délibération 18/2020, précisant les modalités de remboursement des frais de déplacement pour les élus (Président et Vice-Présidents du PETR - Président et Vice-Présidente du GAL)

La somme de 200 € qui a été provisionnée en 2020 dans le compte 6532 doit être augmentée.

Considérant les besoins suivants :

Section de fonctionnement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
011 – 6251 – Frais de déplacements (agents)	500,00	65 – 6532 – Frais de mission (Elus)	500,00
Total	500,00	Total	500,00

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider cette décision modificative,
- d'effectuer les virements de crédits nécessaires.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré le 03 décembre 2020**

**Le Président,**



Alain MONGET